Procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée tenu les 11 et 15 mai 2015 au Centre des congrès de Québec, sous la présidence de Jeff Begley

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Femmes	58 %	45 %	65 %	55 %
Hommes	42 %	55 %	35 %	45 %

ORDRE DU JOUR

1. **Mot d'ouverture**
2. **Appel des membres du comité exécutif et du comité de négociation**
3. **Adoption de l'horaire et de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal des 1er et 2 octobre 2014**
5. **Négociation**
   a. **Conjoncture**
   b. **Rapport de la négociation de la table sectorielle**
   c. **Amendements au projet de négociation sur les matières sectorielles à la suite de l'adoption du projet de loi 10**
   d. **Rapport de négociation de la table centrale**
6. **Plan d'action**
   a. **Débat sur la grève**
   b. **État des discussions avec le Front commun et proposition**
   c. **Présentation du plan d'action FSSS-CSN**
   d. **Ligne du temps FSSS-CSN**
7. **Levée de la session**

1. Mot d'ouverture

Mot d'ouverture de Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux, à 13 h 4, le 11 mai 2015.

Denyse Paradis souligne la présence de Francine Lévesque, 1re vice-présidente de la CSN.

2. Appel des membres du comité exécutif et du comité de négociation

La secrétaire générale et trésorière, Denyse Paradis, procède à l'appel des membres du comité exécutif et du comité de négociation.

Comité exécutif

Jeff Begley	Président
Denyse Paradis	Secrétaire générale et trésorière
Nadine Lambert	Vice-présidente responsable du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires
Guy Laurion	Vice-président responsable du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers
Josée Marcotte	Vice-présidente responsable du personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration
Line Beaulieu	Vice-présidente responsable des techniciennes, techniciens et professionnel-les de la santé et des services sociaux.
Dany Lacasse	Vice-président responsable des secteurs privés

Membres du comité de négociation secteur public

Danielle Proulx

Nathalie Bouchard

Nicole Richard

Réal Lauzière

Hélène Brassard

Pierre Emond

Yves Girard

Mario Harvey

Caroline Pelletier

Karine Paul Fortin

Jean-Michel Lefebvre

Louise Boulanger

Stéphane Côté	Conseiller syndical à la négociation
Xavier M. Milton	Conseiller syndical à la négociation
François Ayotte	Conseiller syndical à la négociation
François Renaud	Conseiller syndical à la négociation
Robin Turcotte	Porte-parole de la négociation

Absence motivée : Line Beaulieu, vice-présidente responsable des techniciennes, techniciens et professionnel-les de la santé et des services sociaux.

Comité exécutif de la CSN

Francine Lévesque 1re vice-présidente

3. Lecture et adoption de l'horaire et de l'ordre du jour

Denyse Paradis fait la lecture de l'horaire et de l'ordre du jour.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Mona Edma	Daniel Mallette	Lucien Richard	Steve Lemieux

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Donald Côté	Annick Trottier	Anna Lauzon	Nicole Ouellet

D'adopter l'horaire et l'ordre du jour du présent conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée tels que présentés.

Adopté

4. Adoption du procès-verbal des 1er et 2 octobre 2014

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bernard Lanthier	Gilles Lamontagne	Chantal Tremblay	Sonya Leboeuf

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Steve Brochu	Johanne Toupin	Richard Léveillé	Anne-Marie Brodeur

D'adopter le procès-verbal du conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée des 1er et 2 octobre 2014 tel que présenté.

Adopté

5. Négociation

a. Conjoncture

Nadine Lambert, Josée Marcotte et Guy Laurion, vice-présidentes et vice-président de la fédération, font la présentation de la mise à jour de la conjoncture.

Jeff Begley fait un suivi sur la situation entre la Fédération des professionèles (FP-CSN) et la FSSS-CSN concernant le vote d'allégeance à venir dans la catégorie 4.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Mona Edma	Stéphane Lavoie	Diane Giroux	Nicole Ouellette

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Claudie Figaro	Stéphane Rhéaume	Sandra Lavoie	Steve Brochu

De recevoir le rapport de la mise à jour de la conjoncture.

Adopté

b. Rapport de la négociation de la table sectorielle

L'équipe de négociation fait rapport de la négociation à la table sectorielle.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bernard Lanthier	Nancy Gauthier	Chantal Tremblay	Nicole Ouellet

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Christine Marcotte	Jacques Gélinas	Annie Bégin	Lyne Taillefer

De recevoir le rapport verbal sur la négociation à la table sectorielle.

Adopté

c. Amendements au projet de négociation sur les matières sectorielles à la suite de l'adoption du projet de loi 10

L'équipe de négociation présente les amendements au projet de négociation sur les matières sectorielles à la suite de l'adoption du projet de loi 10.

Proposition 2

Que l'on introduise dans les 180 jours suivant la signature de la convention collective un mécanisme d'encadrement de tout projet de réorganisation, d'organisation (incluant les projets de régionalisation ou interrégionalisation de services) du travail et de mode de gestion.

Que des comités paritaires soient créés au niveau local, régional et national. Ces comités ont pour objectif principal de prendre en charge, de façon paritaire et transparente, en ayant accès à toute l'information requise, de tous les projets entraînant une réorganisation du travail, et ce, à toutes les étapes du processus. En cas de mésentente, un processus d'arbitrage est mis en place.

Proposition 46

Que l'on revoie les dispositions de l'article 1 (Définitions), de l'article 14 (Procédure de mise à pied) et l'article 15 (Sécurité d'emploi) afin de couvrir l'ensemble des impacts de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* notamment en introduisant les dispositions suivantes :

- Ajouter une définition de port d'attache à l'article 1;
- qu'un seul port d'attache soit attribué à une personne salariée;
- qu'aux fins d'application des articles 14 et 15, on entende par localité une aire géographique délimitée par un rayon de cinquante (50) kilomètres par voie routière (étant l'itinéraire normal) en prenant comme centre, le port d'attache où travaille la personne salariée ou son domicile;
- qu'en aucune circonstance, une personne salariée ne soit tenue de supplanter au-delà de sa localité;

- qu'en aucune circonstance, une personne ne soit tenue d'accepter un replacement au-delà de sa localité, et que si elle l'accepte, elle bénéficie de la prime de mobilité prévue au paragraphe 15.05 et des frais de déménagement prévus à l'article 16, s'il y a lieu;

- qu'en aucune circonstance, une personne ne soit tenue d'accepter le déplacement de son port d'attache au-delà de sa localité, et que si elle l'accepte, elle bénéficie de la prime de mobilité prévue au paragraphe 15.05 et des frais de déménagement prévus à l'article 16, s'il y a lieu.

De faire l'ensemble des modifications et adaptations nécessaires afin de :

- S'assurer que les responsabilités et mandats du Service régional de main-d'œuvre (SRMO) qui relevaient des agences continuent de trouver une application réaliste compte tenu de la disparition des agences en tenant compte des différentes réalités régionales;

- s'assurer du maintien de l'ensemble des mandats et responsabilités des comités paritaires régionaux sur la sécurité d'emploi et du comité paritaire national sur la sécurité d'emploi;

- de convenir du maintien des recours prévus à l'article 15.16.

En amendement de la catégorie 4 :

Il est proposé par Valérie Viel, appuyée par Lyne Savard, de biffer le 3e picot.

Rejeté

Proposition 47

Que l'on revoie les dispositions des articles 7.02 et 7.06 afin de maintenir le nombre actuel de libérations syndicales que le réseau de la santé et des services sociaux a actuellement.

7.14

Que le nombre de personnes salariées libérées pour chaque séance de négociation constitue une banque de libérations qui peut servir à l'ensemble du processus de négociation locale ou régionale et d'arrangements locaux (séance de négociation, préparation, communication, information, etc.).

Nombre de personnes salariées au 1er janvier de chaque année	Nombre de personnes libérées pour chaque séance de négociation locale
1-250	4
251-1000	6
1001 à 2000	8
2001 à 3000	12
3001 à 4000	16
4001 et plus	20

Aux fins de la préparation des séances de négociation locale ou régionale et d'arrangements locaux, les personnes salariées bénéficient d'un jour de préparation par jour de négociation.

Proposition 48

Qu'une fois la période probatoire complétée, la dernière date d'entrée en service dans l'unité d'accréditation serve de point de départ pour le calcul de l'ancienneté.

En amendement de la catégorie 4 :

Il est proposé par Valérie Viel, appuyée par Lyne Savard, de préciser pour les cadres et les syndicables non syndiqués.

Rejeté

En amendement de la catégorie 2 :

Il est proposé par Louise Deroy, appuyée par Lucien Richard, de préciser pour les cadres et les syndicables non syndiqués.

Question préalable

Il est proposé par Sylvie Deroy, appuyée par Lucien Richard, que l'amendement soit mis aux voix immédiatement.

Adopté

L'amendement est adopté.

Référé au comité de négociation

Recommandation du comité de négociation

À l'exception des salarié-es qui sont couverts par une autre unité d'accréditation déterminée par la *Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales*, une fois la période probatoire complétée, la dernière date d'entrée en service dans l'unité d'accréditation serve de point de départ pour le calcul de l'ancienneté.

Proposition 49

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, que l'on effectue les concordances et que l'on convienne des adaptations nécessaires à la convention collective.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Donald Côté	Caroline Lamothe	Nancy Gauthier	Kevin Newbury

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Nathalie Daigle	Frantz Delice	Michel Pietrantonio	Sylvie Théorêt

Que le conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée adopte les modifications au cahier de demandes sectorielles.

Adopté tel qu'amendé

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Christine Marcotte	Gilles Lamontagne	Lucien Richard	Nicole Ouellette

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Marc Fournier	Stéphane Rhéaume	Annie Bégin	David Audet-Gervais

Que le conseil fédéral de négociation mandate la FSSS-CSN pour effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes sectorielles sur la question des libérations syndicales, la procédure de mise à pied, la sécurité d'emploi ou d'autres sujets convenus avec les autres organisations membres du Front commun.

Adopté

d. Rapport de négociation de la table centrale

Francine Lévesque, 1re vice-présidente de la CSN, et Norman Thibault, coordonnateur du Comité de coordination des secteurs public et parapublic et porte-parole à la négociation nationale, font rapport de la négociation à la table centrale.

6. Plan d'action

a. Débat sur la grève

François Renaud, conseiller syndical à la négociation, présente les résultats des assemblées régionales sur la proposition de la négociation avec les employeurs de la liste des services essentiels.

L'équipe de négociation présente les différents types de grèves.

Léonide Ouellette, conseiller syndical au CCSPP, vient faire une présentation du Fonds de défense professionnel de la CSN (FDP).

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Claudie Figaro	Daniel Mallette	Richard Léveillé	Kevin Newbury

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Marc Fournier	Luce Cardinal	Sylvie Landry	Steve Lemieux

Que le conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée recommande à ses syndicats du secteur public de planifier l'exercice de la grève générale légale dans le cadre de la présente négociation.

Adopté

b. État des discussions avec le Front commun et proposition

Francine Lévesque et Norman Thibault font rapport des discussions avec le Front commun.

Considérant les différentes contraintes législatives qui s'imposent à l'exercice légal du droit de grève;

Considérant le cadre stratégique à l'intérieur duquel nous inscrivons la présente négociation;

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Christine Marcotte	Christian Meilleur	Steve Heppell	Cathy Amyot

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Claudie Figaro	Jacques Guérin	Pierre L'Africain	Guillaume Tremblay

Que le conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée recommande à ses syndicats du secteur public :

Que l'assemblée générale mandate le syndicat à l'effet de planifier l'exercice de la grève générale en Front commun à l'automne 2015;

Qu'une assemblée générale soit tenue le plus rapidement possible au retour des vacances estivales afin d'obtenir le mandat de grève à la lumière de l'avancement des négociations

Adopté

Proposition de la catégorie 2
Il est proposé par Gilbert Binette, appuyé par Lyne Lepage, que la FSSS-CSN demande à l'ensemble des composantes du Front commun de s'engager à défier toutes les lois spéciales décrétant nos conditions de travail et salariales, et ce, pouvant aller prioritairement au maintien de notre mouvement de grève.

Proposition de référence
Il est proposé par Christian Meilleur, appuyé par Jacques Guérin, de référer la proposition au bureau fédéral et de revenir avec au prochain conseil fédéral de négociation du secteur public.

Adopté

c. Présentation du plan d'action FSSS-CSN
Guy Laurion accompagné de Jean-Pierre Larche et Jean-Michel Thériault, conseillers syndicaux au CCSPP, font la présentation du plan d'action.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Christine Marcotte	Pierrette Morin	Nathalie Dallaire	Céline Pageau

Appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Mona Edma	Daniel Laroche	Marie-Pier Ouellette	Sonya Lebœuf

De recevoir le rapport verbal du suivi du plan d'action en appui à la négociation.

Adopté

d. Ligne du temps FSSS-CSN

Guy Laurion et François Renaud, conseiller syndical à la négociation, présentent la ligne du temps FSSS-CSN.

7. Levée de l'assemblée

Jeff Begley adresse un mot de remerciement aux délégué-es.

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 16 h 20, le 15 mai 2015.

JEFF BEGLEY
Président

DENYSE PARADIS
Secrétaire générale et trésorière